

Image not found or type unknown



courrier Association

Par **pignolo 64**, le **07/11/2020** à **06:56**

Bonjour,

Pendant le confinement.

En qualité de Trésorier d'une Association Sportive, est-il autorisé de se déplacer afin de récupérer les courriers au siège de l'Association.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **morobar**, le **07/11/2020** à **07:38**

Bonjour,

Question du même tonneau:

Est-ce que mon fils, mineur, a le droit d'ouvrir ma boîte à lettres ?

Le président de l'association, à défaut de règlement intérieur ou de clause statutaire, délègue le droit d'ouverture du courrier à qui il veut.

Par **pignolo 64**, le **07/11/2020 à 09:07**

bonjour,

Je suis le Trésorier de l'Association.

Le siège de l'Association et la boîte aux lettres se trouvent à 6 Kms de mon domicile.

En raison du confinement, comment je peux récupérer le courrier dans la boîte aux lettres.

merci pour votre réponse

cordialement

Par **morobar**, le **07/11/2020 à 11:13**

A priori pas de dérogation pour un tel déplacement.

Il faut donc aviser la Poste et mettre en place une réexpédition temporaire.

Par **Visiteur**, le **07/11/2020 à 11:35**

Salutations

Vos questions restant toutes autour du même sujet, avez-vous pensé que vous pouvez aussi profiter de votre déplacement pour aller faire vos courses.?